

# CONSEIL NATIONAL DU SNES DES 4 ET 5 JANVIER 2011

## Droits et Libertés

La fin de l'année a été difficile pour le respect des droits et des libertés.

Hortefeux, ministre de l'Intérieur à nouveau en charge du dossier de l'immigration, a demandé en décembre aux préfets de mettre « à profit les dernières semaines qui viennent pour accentuer l'effort » des expulsions. C'est ainsi qu'une vingtaine d'enfants « sans papiers » ont été privés de parents à Noël. Certains parents ont depuis, grâce aux mobilisations, été sortis des centres de rétention, mais d'autres y sont encore et d'autres ont été expulsés. Les mobilisations (RESR, ANAFE) ont permis aussi de faire libérer les 75 jeunes Haïtiens retenus qui ont tous une famille en France mais la bataille pour le droit d'asile ou pour un autre titre de séjour n'est pas achevée. Le SNES dénonce cette politique et s'associe pleinement à la campagne initiée par certains conseils régionaux et RESF pour défendre les jeunes majeurs sans papiers. Ils dénoncent aussi l'expulsion, en période hivernale, d'une centaine de demandeurs d'asile (dont une quarantaine d'enfants) d'un immeuble vide qu'ils occupaient à Nice. Il continue, toujours dans le cadre de la FSU, à participer à la lutte des travailleurs sans papiers qui occupent de jour la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, afin d'obtenir le respect des engagements pris et leur régularisation.

Le SNES participera aux mobilisations prévues contre la loi sur l'immigration (4<sup>ème</sup> texte en 7 ans) qui doit passer au Sénat fin janvier.

La loi LOPPSI 2 a été adoptée le 22 décembre 2010 à l'Assemblée nationale et les parlementaires ont encore durci ce texte attentatoire aux droits et libertés qui, notamment, encourage la double peine, étend les peines planchers, aggrave la juridiction des mineurs et permet l'expulsion par le préfet sans jugement des campements et logements provisoires, alors qu'en contradiction avec une recommandation européenne, le gouvernement héberge des demandeurs d'asile sous tente. A ce sujet, le SNES appelle à prolonger les mobilisations lors du passage de la loi devant le Sénat mi-janvier.

Le projet de loi relatif à la garde à vue présenté devant la commission des lois de l'Assemblée nationale le 15 décembre 2010 marque, certes, une avancée. Mais le gouvernement contraint à réformer par des juridictions nationales et européennes tente de le faire à minima. La vigilance s'impose pour obtenir des garanties effectives pour les personnes et des moyens (aide juridictionnelle) pour leur permettre de bénéficier du concours effectif d'un avocat.

Sans concertation, la commission des lois du Sénat a mis en place un Défenseur des droits ayant, entre autres, les compétences de la Halde, qui de ce fait disparaît. Le projet sera discuté à partir du 11 janvier à l'Assemblée. Le SNES, avec la FSU, demandent que la Halde reste une autorité administrative de lutte contre les discriminations avec la garantie de son autonomie et de l'indépendance de ses missions. Il en va de même pour le défenseur des enfants et la Commission Nationale de déontologie des forces de sécurité.

L'extradition d'Aurore Martin révèle le déni de démocratie du mandat d'arrêt européen.

Le SNES avec les organisations des Pyrénées Atlantiques (LDH, CIMADE, PCF, PS, PG, NPA, CGT, FSU, CFDT Pays Basque, ATTAC Pays Basque) signataires du communiqué de presse du 30 novembre « condamne le recours à la procédure qui conduit à ce qu'un-e citoyen-ne, soit poursuivi-e par les autorités d'un Etat européen pour des faits que la France ne considère pas comme illégaux ».

Un collègue du lycée de Gourdan Polignan (31) est suspendu et convoqué devant une commission disciplinaire. Il lui est reproché d'avoir bousculé le proviseur qui jetait, au mépris du droit d'expression, une banderole portant le logo SNES que des professeurs déployaient devant l'établissement dans le cadre des actions contre le projet de réforme des retraites. Le SNES rappelle sa condamnation de la répression à l'encontre des acteurs du mouvement social (personnels et jeunes). Une audience doit avoir lieu au tribunal correctionnel en février. Le SNES apporte son soutien à ce collègue et sera attentif au respect de ses droits notamment lors de l'audience pénale.

Au niveau international, le SNES participera aux initiatives du collectif syndical français (CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires) qui exprime sa solidarité face aux interventions violentes des forces de police tunisiennes dans la région de Sidi Bouzid lors de manifestations provoquées par le chômage, notamment des jeunes, et demande au gouvernement français de cesser son soutien systématique au régime tunisien.

Vote

Pour 121

Contre 0

Abstention 4

Refus de vote 0